



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 48'800.- pour l'aménagement du columbarium et du Jardin du souvenir

Vallorbe, le 15 février 2022 / LFi / FM / SC

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En réponse à la motion de Monsieur Marcel Anex concernant les plaques de recouvrement des cases du columbarium ainsi que l'installation d'un support au Jardin du souvenir pouvant comporter le nom des personnes décédées, la Municipalité propose la solution suivante :

Recouvrement des cases

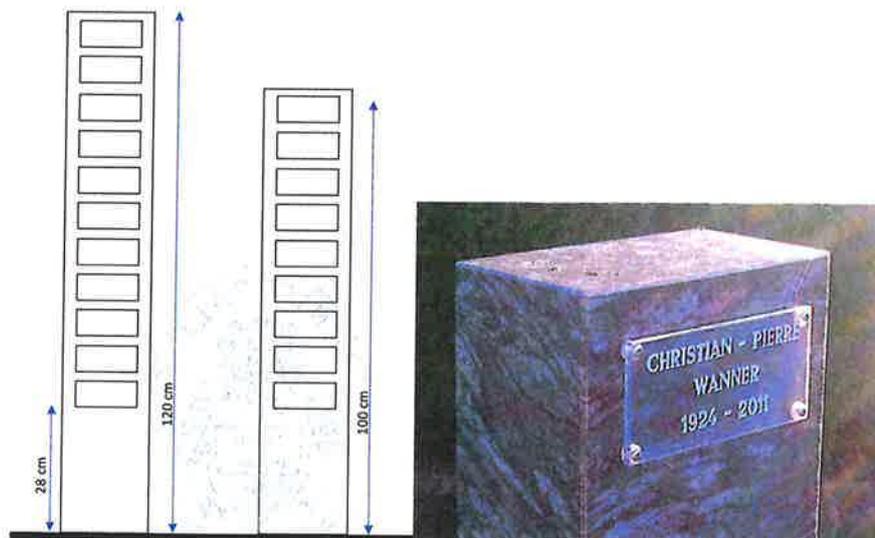
Acquisition de 145 plaques (140 plus 5 de réserve) en granit "Blanc de Sardaigne" poli, de 40 x 40 x 2 cm, avec fixations et capuchons en bronze, percement des cases et montage des plaques. Celles-ci seraient refacturées au prix coûtant par la Commune aux familles du défunt, les frais d'inscription étant également à leur charge (art. 34 du règlement communal de la police du cimetière et des inhumations).

Jardin du souvenir

Une colonne en granit est le support le plus courant, dans un Jardin du souvenir, permettant la pose de plaquettes en plexiglas de 14 x 6 cm comportant le nom des personnes décédées.

La Municipalité propose ainsi d'acquérir deux colonnes de 120 x 20 x 11 cm et deux de 100 x 20 x 11 cm, permettant la pose de 20 plaquettes sur deux faces pour la première et de 18 sur la seconde, soit un total de 80 plaquettes pour les quatre colonnes. Une pré-installation pour les plaquettes serait effectuée sur chaque colonne.

Les frais liés à l'acquisition d'une plaquette, la pose ainsi que la gravure (maximum 3 lignes), seraient facturés à la famille.



Exemple

Les coûts, toutes taxes comprises, des travaux prévus sont devisés ainsi :

- 145 plaques de recouvrement en granit "Blanc de Sardaigne"	Fr.	26'000.-
- 2 colonnes en granit "Noir Indien" poli, 120 x 20 x 11 cm	Fr.	2'200.-
- 2 colonnes en granit "Noir Indien" poli, 100 x 20 x 11 cm	Fr.	2'200.-
- 80 plaquettes en plexiglas, 14 x 6 cm	Fr.	14'400.-
- drainage, nivellement, arborisation par le service de voirie	Fr.	4'000.-
Total	Fr.	<u>48'800.-</u>



Exemple d'aménagement

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 03/22 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette demande ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 48'800.- pour l'aménagement du columbarium et du Jardin du souvenir ;
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 15 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

Stéphane Costantini

La Secrétaire

Fabienne Mani

Municipal délégué : Monsieur Luigi Fiorito, municipal du service de voirie